



PETITION DE M. LOUIS TAKOUMBO CONCERNANT LE CAMEROUN
SOUS ADMINISTRATION FRANCAISE

(Distribuée conformément à l'article 85 du règlement intérieur du Conseil de tutelle)

PLAINTTE :

Monsieur le Secrétaire Général des Nations Unies à New-York (U.S.A.)

Monsieur le Secrétaire,

Je viens très respectueusement par la présente noter porter plainte contre le gouvernement français en la personne de Mr. Delamey, chef de la Région Bamiléké à Dschang pour le motif suivant :

En date du 29 Janvier 1958, les troupes militaires en tête desquelles se trouvait Mr. Delamey, sont arrivées dans ma concession et après avoir saccagé et perquisitionné illégalement et sans motif, ladite concession, ils ont ramassé dans une armoire qu'ils ont bousillée une somme de 211.500 frs CFA et les articles dont le tableau ci-après :

[vêtements, articles de ménage, meubles, denrées, animaux domestiques, argent en espèce : 555.770 francs]

Après quelque temps dont j'ignore la date étant en fuite, les même personnes sont venues arrêter mes femmes les nommées Jahedjo enceinte et Massch qui tenait un bébé de l'âge de 3 jours. Depuis leur déportation je puis vous dire combien j'ai combiné pour connaître leur situation et point de suite. C'est pour cela que je tiens à vous faire savoir que nous ne pensons plus qu'il existe au monde un organisme appelé "Nations Unies" nous sommes obligés de vous écrire rien que pour notre témoignage de demain.

Me constituant partie civile, je demanderais au gouvernement français :

1. Dommages et intérêts
2. Remboursement intégral de mes biens
3. Unification et indépendance immédiates du Kamerun.

Dans l'attente d'une suite favorable je vous prie d'agréer, Monsieur le Secrétaire, l'assurance de ma considération distinguée.

Ce 20 Février 1958

Takoumbo Louis, Membre du Comité de Base de One Kameroun
du village Bansoa, quartier Néghang, s/c. Office de One Kameroun,
Three Corners Kumba, S. Kamerun.

(signé) illisible
